

Base Martin-de-Viviès
District de Saint-Paul et Amsterdam
le 19/12/2022

Mme la Préfète, administratrice supérieure des Terres Australes et Antarctiques Françaises,

M. le Secrétaire général,

Mme la Directrice de cabinet,

Mesdames et Messieurs directrices et directeurs de service des TAAF,

Madame la Préfète, Mesdames, Messieurs,

Le 22/08/2022, sur la base Martin-de-Viviès du district de Saint-Paul et Amsterdam a été commis un acte d'harcèlement sexuel qui a fait l'objet d'une plainte déposée auprès du chef de district en date du 16/09/2022. Plusieurs situations similaires se sont déjà produites sur les districts administrés par les Terres Australes et Antarctiques Françaises. Uniquement sur Amsterdam en 2022, une plainte de même ordre a été déposée en avril, et une seconde situation de harcèlement a eu lieu un mois plus tard, cette dernière ayant pu être solutionnée au niveau local.

Nous exprimons donc aujourd'hui notre très grande inquiétude. La sécurité des hivernants et hivernantes sur le district n'est pas assurée dans la situation actuelle. De manière plus générale, nous exprimons notre crainte face à l'aspect systémique que nous semblent prendre les violences d'ordre sexiste et sexuel dans les TAAF et face au traitement dont elles font l'objet sur ces territoires.

Suite aux événements d'août dernier, les réponses apportées par les différentes administrations concernées ne sont à notre sens pas adaptées. C'est la victime et non pas la personne mise en cause qui a finalement dû prendre la décision de quitter le district à l'OP4. Ce choix a été très difficile puisqu'il lui inflige la double peine du harcèlement et du départ de la base. C'est malheureusement pour elle la seule façon d'échapper à une situation absolument invivable lui imposant de vivre quotidiennement avec son agresseur. Cela nous inspire une profonde injustice et nous inquiète au plus haut point, et ce pour plusieurs raisons.

D'une part, les conséquences psychologiques et personnelles sont considérables pour la victime : pression morale et sociale, fort impact psychologique dans la vie sur base depuis l'OP2 2022. A cela s'ajoute des séquelles potentielles psychologiques à plus long terme ainsi que le poids d'assumer la fin anticipée d'une expérience professionnelle et personnelle d'hivernage dans les TAAF.

D'autre part la situation actuelle n'est pas sans conséquences pour l'ensemble de la mission 74. L'ambiance actuelle au sein de la base, pesante et délétère, implique un fort impact émotionnel et psychologique aussi bien pour les hivernants sortants que pour les nouveaux arrivants. Pour ces derniers, rencontrer un climat aussi tendu est une énorme désillusion et met à mal leur intégration ainsi que les perspectives de bon déroulement de leur mission. Cette situation met également en péril la réalisation des différentes missions sur le district, notamment pour les missions scientifiques qui nécessitent de faire régulièrement appel à des « manipulateurs » où tout le personnel de la base est susceptible d'être impliqué, ce qui impose une ambiance collective saine et sereine sur le district. Enfin, c'est l'exemplarité-même de la représentation française dans ces territoires qui est largement ternie par ces événements et leur traitement.

Il faut aussi noter que cette affaire met en grande difficulté l'auteur des actes de harcèlement, par l'isolement social qu'il subit autant que par l'insécurité globale qui peut l'entourer. Sa présence sur le district peut par ailleurs donner le sentiment aux personnes qui le côtoient quotidiennement de cautionner des agissements pourtant révoltants, mener à une fragmentation générale des relations sociales sur la base.

Mais par-dessus tout, le maintien sur base de personnes capables de tels agissements instaure un climat d'impunité pour les auteurs de violences et d'insécurité pour toutes les personnes présentes sur base, tout particulièrement les hivernantes, qui ne seront plus que cinq à partir de janvier 2023. Attendra-t-on que ces cas se multiplient, ou pire, que des cas autrement plus graves induisant des atteintes physiques se produisent, pour sévir réellement ?

Ces événements sont dramatiques et nous considérons la façon dont ils ont été traités comme un terrible échec. Pourtant, nous sommes convaincus qu'il est encore temps d'agir et qu'il s'agit même d'une occasion pour l'administration des TAAF de se positionner clairement et de manière exemplaire sur la question des violences sexistes et sexuelles affectant l'ensemble des bases australes.

Déjà intolérables et dramatiques en temps normal, ces actes ont ici des conséquences décuplées : isolement géographique et environnement clos sans échappatoires, où le soutien des proches et des professionnels de santé est beaucoup plus difficile, où la promiscuité quotidienne avec les auteurs des violences est insoutenable pour les victimes, et où le maintien d'une sphère de vie privée est très compliqué. La longueur d'un hivernage, son intensité et l'investissement émotionnel et professionnel déployé individuellement et collectivement majorent encore ces difficultés. Il nous paraît ainsi indispensable que les réponses soient adaptées à ces circonstances particulières.

La justice n'a pas donné suite à la plainte de la victime, mais d'autres réponses d'un autre ordre doivent être apportées. Le maintien de la sécurité sur le district et le bon déroulement de la mission 74 sont en jeu. Après plusieurs concertations collectives entre des personnels des différents services de la base, le maintien de l'auteur des actes de harcèlement sur le district nous paraît incompatible avec la pérennité de la mission 74.

Nous souhaitons par ce courrier également manifester l'importance que nous accordons au lien immuable entre nos territoires isolés et leur administration. C'est pourquoi nous restons à disposition pour tout échange sur le sujet afin de trouver une solution viable et commune pour toutes les parties.

Veillez agréer nos plus respectueuses salutations,

Séphane M. M., compagnard chantier cale SETEK
Clément Audouin, compagnard chantier cale ROCS
Juliette Baran, ornithologue prog. 1151 IPEV 73
Florent Berthelot, agent RN ornithologue 74
Jordan Bouché, agent RN mammifères introduits 73
Benjamin Bréguet, compagnard chantier cale HYDROKARST
Yves Bertrand, compagnard CNRS prog. GMOSTRAL
Geoffroy Bertrand, compagnard chantier cale ROCS
Lauriane Berthelot, ornithologue prog. 1151 IPEV 74
Yan Cassadepère, ouvrier chantier cale, TAAF 74
Charles Clément, chef d'équipe Infra, TAAF 74
Justine Coste, ornithologue IPEV 74
Luc Côté, informaticien gener IPEV 73
Antoine Derronville, compagnard chantier cale ROCS
Sandrine Duthois, ouvrier polyvalente Infra, TAAF 74

Sylvie Duperray, chimiste atmosphère IPEV 73
Maxime Elmer, electro gener IPEV 73
Marie Frohin, ornithologue, IPEV 73
Louis Giffard, agent RN mammifères introduits 74
Benoit Lathuilière, agent RN mammifères introduits 74
Vigile Legendre, chimiste atmosphère IPEV 74
Hélène Lourdes, physico-chimiste atmosphère IPEV 74
Cécile Magnan, agent RN flore-habitats 74
Bernard Neveuville, physico-chimiste atmosphère IPEV 73
Diane Perceval, informaticienne gener IPEV 74
Mathieu Rivallan, agent RN flore-habitats 73
Julie Raymond, agent RN mammifères introduits 73
Florent Sabourrou, agent RN Phyllica 73
Delphine Simon, ouvrier de cuisine, TAAF 74
Marc Tardif, electro gener IPEV 74